

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Accords bilatéraux I avec l'UE (MCF 99.028-1)**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Barras, François  
Clivaz, Romain  
Huguenet, François

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Clivaz, Romain; Huguenet, François 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Accords bilatéraux I avec l'UE (MCF 99.028-1), 1998 – 2002*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zur EU	1

## Abkürzungsverzeichnis

<b>WTO</b>	Welthandelsorganisation
<b>AUNS</b>	Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EWR</b>	Europäischer Wirtschaftsraum
<b>NEAT</b>	Neue Eisenbahn-Alpentransversale
<b>SGB</b>	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
<b>SGV</b>	Schweizerischer Gewerbeverband
<b>FRP</b>	Forschungsrahmenprogramm (Europäische Kommission)

---

<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>ASIN</b>	Action pour une Suisse Indépendante et Neutre
<b>UE</b>	Union européenne
<b>EEE</b>	l'Espace économique européen
<b>NLFA</b>	Nouvelle ligne ferroviaire à traverser les Alpes
<b>USS</b>	Union syndicale suisse
<b>USAM</b>	Union suisse des arts et métiers
<b>PCR</b>	Programmes-cadres de recherche, de développement technologique et de démonstration (UE)

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Beziehungen zur EU

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 30.11.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Les négociations ont donc débouché sur **sept accords**. Le premier concerne la **recherche**. Il pose que la Confédération peut ainsi participer, comme les membres de l'EEE, au quatrième programme-cadre de recherche (PCR) de l'UE, ainsi qu'au cinquième qui a débuté à la fin de cette année. Réciproquement, les instituts de recherche de Suisse sont également ouverts aux scientifiques européens qui pourront participer à leurs programmes. Des experts et représentants suisses sont de plus autorisés à suivre en tant qu'observateurs les travaux de tous les comités s'occupant du PCR.

Le deuxième accord est celui de la **libre circulation des personnes**. Dans ce cas, il a été choisi de procéder par étapes. Pendant une première phase de cinq ans, les conditions de séjour et de travail des citoyens de l'UE en Suisse seront améliorés. Après deux ans, la priorité donnée aux travailleurs domiciliés sur territoire helvétique ainsi que les contrôles discriminatoires des contrats de travail seront abandonnés et, simultanément, les citoyens suisses bénéficieront d'une totale liberté de circulation dans l'UE. La Suisse maintient lors de cette première phase son système de contingents, sans exception pour les ressortissants de l'UE. Dans la deuxième phase, la Suisse autorisera à l'essai la libre circulation des citoyens européens. En cas d'afflux massif, elle pourra toutefois réintroduire son système de contingents. Au bout de douze ans, la libre circulation deviendrait effective et définitive. Seule une dénonciation de l'accord ou l'appel à une clause de sauvegarde générale pourrait être effectué en cas de graves problèmes. Cet accord est conclu pour une période initiale de sept ans et sera ensuite prorogé pour une période indéterminée. Il comporte également des dispositions sur la **reconnaissance mutuelle des diplômes et certificats de capacité professionnelle**, sur la coordination des prestations sociales et l'acquisition de biens immobiliers. Une période de transition de sept ans a été prévue avant que la Suisse soit astreinte à fournir la totalité des prestations de l'assurance-chômage pour les saisonniers et travailleurs de courte durée (moins d'un an).

Le troisième accord porte sur les **marchés publics**. La principale mesure consiste à ce que la Suisse et l'UE s'octroient réciproquement, également au niveau des communes, les règles de libéralisation de l'OMC. Les deux parties s'engagent à faire tous les efforts pour que les soumissionnaires non indigènes ne soient pas traités de manière discriminatoire.

Dans le quatrième accord concernant les **obstacles techniques au commerce**, il s'agit avant tout de simplifier le commerce des produits industriels entre les deux entités. La reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité (examens, certifications, inspections) devra permettre d'éliminer tous les contrôles à double, ce qui profitera notamment aux domaines phares de l'industrie d'exportation suisse.

Le cinquième accord traite des **produits agricoles** et vise à faciliter les échanges de certains biens de consommation comme les produits laitiers, la viande, les fruits et légumes, les produits horticoles. Pour ce faire, il a été prévu une suppression ou une réduction des droits de douane. Des améliorations sont également apportées dans des secteurs non tarifaires tels que les contrôles vétérinaires. En outre, des dispositions sur la protection réciproque des appellations de vins et spiritueux ont été ajoutées.

Les deux derniers accords sont relatifs aux **transports terrestres et aériens**. Ils établissent les bases d'une coordination de la politique en la matière entre la Suisse et l'UE. L'élément principal pour la **partie terrestre** concerne le rehaussement progressif de la limite pour les poids lourds à 40 tonnes d'ici à 2005, moyennant une augmentation de la taxe de passage à 297 francs suisses (180 ECU) sur le parcours Bâle – Chiasso. La taxe augmentera dès la mise en service du premier tunnel des NLFA, mais au plus tard en 2008. Par contre, l'interdiction de circuler de nuit est maintenue, avec toutefois quelques assouplissements dans l'accomplissement des formalités douanières. Dans les airs, l'accord règle l'accès des compagnies aériennes au marché libéralisé des transports aériens. Les compagnies suisses bénéficieront progressivement sur deux ans de quatre nouvelles libertés (par exemple: Zurich-Paris, Paris-Zurich, Zurich-Paris-Madrid et Paris-Madrid). L'égalité totale avec celles de l'UE

(soit la possibilité d'effectuer des vols intérieurs dans un autre pays) devra par contre faire l'objet de nouvelles négociations au bout de cinq ans. Selon Kaspar Villiger, le coût des accords bilatéraux se situera entre 500 et 800 millions de francs suisses par année. La majorité de ces frais devrait découler des assurances sociales.<sup>1</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 18.03.2000  
FRANÇOIS BARRAS

En début d'année, les paris étaient encore ouverts au sujet de **l'aboutissement de la procédure référendaire initiée par les Démocrates suisses et la Lega**. Sans grande surprise cependant, les deux partis ont déposés à Berne les 50'000 signatures requises au référendum – 66'733 signatures reconnues valables, dont 23'000 déposées par les Démocrates et 9800 par la Lega –, soutenus dans leur tâche par diverses formations et organisations politiques proches des milieux de droite ainsi que quelques mouvements écologistes ou d'extrême gauche opposés aux perspectives économiques des accords. Absents de la campagne de récolte de signatures, l'UDC et l'ASIN ont fait montre d'un attentisme qui présageaient des débats internes énergiques que **la campagne en vue des votations** allait motiver. La campagne a été rapidement relayée par le Conseil fédéral qui a tenu à afficher une position homogène en faveur des accords. En sa qualité de président, Adolf Ogi fut le premier à monter au front et cerner les grandes lignes d'argumentation du gouvernement, principalement pour fustiger les risques d'amalgame entre une ratification des bilatérales et une adhésion à l'UE. Cette prise de position a été suivie d'une offensive massive du Conseil fédéral, dont quatre de ses membres – Moritz Leuenberger, Ruth Dreifuss, Joseph Deiss et Pascal Couchepin – ont exposé au coude à coude les vues gouvernementales. Le nombre exceptionnel de ministres fut légitimé par l'importance de l'enjeu aux yeux du Conseil fédéral et par le fait que les accords touchaient quatre départements fédéraux.<sup>2</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 15.05.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Parmi les **acteurs** engagés pour un «oui» aux votations, le Vorort a joué son rôle de porte-parole d'une économie helvétique très majoritairement favorable aux bilatérales, dont l'investissement vis-à-vis de la votation fut évalué à plus de 10 millions de francs. Autres organisations favorables: l'Union suisse des arts et métiers (USAM), l'Union patronale suisse, l'Union suisse des paysans, l'USS, la FTMH, la Confédération des syndicats chrétiens, les associations de banquiers et des assureurs, l'Association transports et environnement. Soutien inhabituel qui démontre l'amplitude des débats, l'Université de Neuchâtel s'est officiellement engagée pour les bilatérales en raison du système d'échange qui les accompagne. Dans le rang des partis politiques: le PDC, le PS, le PRD, le Parti libéral, le Parti chrétien-social et l'UDC sont allés dans le sens du Conseil fédéral. Le débat au sein de cette dernière fut particulièrement houleux et a vu Christoph Blocher légèrement vaciller à la tribune du congrès réuni sur la question des bilatérales. Par 297 voix contre 201, les délégués UDC ont donné un mot d'ordre favorable aux accords, alors que leur leader médiatique n'avait pu afficher une position claire et cohérente sur la question (à relever que, le même jour, les délégués du Parti de la liberté eurent moins d'atermolements pour recommander un «non» massif). Ainsi, plus de la moitié des sections cantonales de l'UDC se sont opposées à la décision du parti national. Second camouflet pour Christoph Blocher, la position de l'ASIN dont il est le président a été largement débattue par ses propres adhérents réunis en congrès, furieux qu'une recommandation de vote vis-à-vis de la votation ne fut même pas à l'ordre du jour. Au final, l'ASIN a, contre l'avis de Blocher, décidé de voter un mot d'ordre. Ce dernier a débouché sur un «non» très majoritaire.<sup>3</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 21.05.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Le 21 mai, la votation s'est soldé par un net plébiscite des bilatérales, par **67,2% de «oui» contre 32,8% de «non»**. Fait nouveau depuis le refus de l'adhésion à l'EEE en 1992, le fossé entre les deux principales régions linguistiques s'est notablement rétréci: les bilatérales ont été acceptées aussi bien en Suisse alémanique qu'en Romandie. Seul avec Schwytz, le Tessin a refusé les accords avec 57% de «non». Vaud a été le canton où l'on a le plus massivement voté en faveur des accords (80,3%). Avec une **participation de 48,3%** – en dessus de la moyenne, mais très loin des 79% de la votation de l'EEE –, le vote s'est cristallisé autour du «sentiment européen» des électeurs: l'analyse VOX fait apparaître que, si 93% des partisans de l'ouverture vers l'UE ont plébiscité les bilatérales, seulement 13% des isolationnistes ont introduit un «oui» dans les urnes. Les jeunes se sont moins mobilisés que les personnes âgées entre 50 et 69 ans, avec un petit 28% de participation chez les 18-29 ans. Au niveau partisan enfin, 93% des sympathisants du PS ont accepté les bilatérales, 83% des radicaux, 69% des démocrates-chrétiens. Par contre, les partisans UDC ont rejeté par 76% les accords.

## Votation du 21 mai 2000

Participation: 48,3%  
Oui: 1 497 093 (67,2%) / 24 cantons  
Non: 730 980 (32,8%) / 2 cantons

Mots d'ordre:

– Oui: PRD, PDC, UDC (14\*), PS, PL, PEP, PES (1\*), PdT; economiesuisse, USAM, USP, USS, FSE.

– Non: PdL (ex-PA), Lega, DS, UDF, KVP; ASIN.

\* Recommandations différentes des partis cantonaux <sup>4</sup>

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.11.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Fort de l'appui important du peuple suisse, **Pascal Couchepin a rencontré à Bruxelles cinq commissaires européens**, dont le président Romano Prodi. Le chef du Département de l'économie a bataillé pour une ratification rapide des accords bilatéraux – bien que le Parlement européen ait voté son avis favorable, chaque parlement national doit encore les ratifier. A la fin de l'année sous revue, seule l'Autriche avait signé les accords (le vote avait aussi eu lieu aux parlements italiens et portugais, mais les décisions n'avaient pas encore été transmises à Bruxelles). Pascal Couchepin, outre le souci de l'adhésion à l'UE à long terme, a aussi discuté les possibilités d'un **nouveau cycle de relations bilatérales**, principalement dans les domaines laissés en suspens lors des dernières discussions en date. Dossiers concernés en priorité: l'information, les médias, la fraude douanière et fiscale, la coopération en matière de justice et de sécurité intérieure. Pour cette dernière, le Conseil fédéral a d'ores et déjà réaffirmé le caractère non négociable du secret bancaire. Le gouvernement s'est par contre montré très intéressé par le dossier concernant la collaboration policière défini dans l'accord de Schengen. Les nouveaux instruments de contrôle mis sur pied par l'UE afin de pallier au déficit de contrôle aux frontières obligent la Suisse à s'adapter, a rappelé le gouvernement au sortir d'une séance spéciale. Le chapitre des fraudes douanières avait déjà, plus tôt dans l'année, motivé les foudres de l'UE à l'encontre des autorités helvétiques, sermonnées pour le peu d'efficacité de leur lutte contre la contrebande. La Commission de Bruxelles a stigmatisé la prétendue impunité dont jouissent les fraudeurs en Suisse et a placé l'adoption des standards de l'UE à ce sujet au cœur des futures négociations. <sup>5</sup>

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.12.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Alors que la **ratification par les pays membres de l'UE du premier volet des accords bilatéraux**, accepté par le peuple en 2000, devait être réalisée en début de l'année sous revue, celle-ci a connu de nombreux retards dans sa procédure, au niveau européen comme à celui des Etats signataires. Du premier au deuxième semestre 2001, la signature était au terme de l'année finalement annoncée pour le premier semestre 2002. Les Quinze se sont fait tirer l'oreille pour ratifier les accords avec la Suisse, mettant sur la table les lenteurs, voire les réticences de la Confédération à se positionner de façon satisfaisante sur les dossiers de la fraude fiscale, synonymes d'une meilleure transparence de la part des banques helvétiques. En milieu d'année, il manquait encore la ratification belge, française, irlandaise, allemande, finlandaise et hollandaise. Au cours de l'été, les parlements de ces trois derniers pays ont apposé les signatures au texte de l'accord. En **France**, l'Assemblée nationale a ratifié à mains levées les accords bilatéraux, après que la Commission des affaires étrangères a donné son aval par 10 oui contre 2 non et 3 abstentions. Les débats ont mis en exergue la question encore chaude du statut des transfrontaliers français, qui perdront le libre choix de leur couverture sociale. Hasard du calendrier, l'**Irlande** a avalisé l'accord le lendemain de la ratification française. En **Belgique**, le Sénat est parvenu à retarder de deux semaines symboliques la signature par le gouvernement de l'accord entre la Suisse et l'UE sur la libre circulation des personnes: un moyen de faire part de son mécontentement face à la gestion helvétique de la crise du couple Sabena-Swissair. Les Parlements flamand et wallon ont finalement signé les accords en décembre, faisant de la Belgique le dernier pays à ratifier les bilatérales. Au niveau européen, les Quinze doivent encore officiellement ratifier le paquet des sept accords au nom de l'UE. <sup>6</sup>

La première série d'accords bilatéraux est finalement **entrée en vigueur en milieu d'année**. Près de dix ans après le refus de l'EEE, ce nouveau pas a été salué comme une étape importante du rapprochement avec l'UE. Les principales inquiétudes concernaient les accords sur le transport terrestre et la libre circulation des personnes. Ce sont principalement les cantons frontaliers, et avant tout le Tessin, qui ont manifesté une certaine prudence par rapport aux conséquences concrètes de cette mise en oeuvre. Un paquet législatif composé d'ordonnances et de lois fédérales, ainsi que de la Convention AELE révisée, a accompagné cette entrée en vigueur. Il s'agit du plus important engagement contractuel passé avec l'UE depuis la signature du double accord de libre échange helvético-européen de 1972. Pour veiller au respect des engagements mutuels, des organismes appelés Comités mixtes ont été mis sur pied. Ils permettent des échanges de vues et d'informations, l'élaboration de recommandations et des prises de décision dans les cas prévus par les textes. Il y a un comité par accord se composant de représentants des deux parties contractantes. Le Bureau de l'Intégration demeure coresponsable pour chaque comité mixte. Seuls ceux des accords sur la recherche et celui sur l'agriculture ont une structure différente.<sup>7</sup>

---

1) 24Heures, 30.11.98 (Villiger).; FF, 1999, p. 991 ss.

2) 24h, 25.1 et 4.4.00; LT, 17.2.00; NZZ, 17.2.00; TA, 18.3.00

3) BaZ et 24h, 15.5.00; Bund, 1.4 et 17.4.00; 24h, 7.4.00; LT, 3.5.00; Lib., 17.4.00; TG, 16.5.00

4) FF, 2000, p. 3538 s.; presse du 22.5.00; H. Hirter / W. Linder, VOX no 70, Analyses des votations fédérales du 21 mai 2000, Berne 2001.

5) 24h, 22.5.00; LT, 22.3 et 31.8, 17.11.00; 24h, 29.6.00

6) 24h, 21.11.01; 24h, 22.11.01; LT, 21.12.01; LT, 8.5.01; TG, 8.11.01. LT, 3.1.01

7) Presse du 1.6.02; communiqué de presse du Bureau de l'intégration du 24.4.02; TA, 2.7.02 et presse du 6.7.02.